

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

LE DIMANCHE DES RA-  
NEAUX, 6 avril.—LA  
SEMAINE SAINTE: Jeu-  
di saint, vendredi  
saint, samedi saint.  
—ROME: mort des car-  
dinaux Hassun, di  
Pietro; circulaire  
de la Propagande;  
abjuration d'une ac-  
trice. — CHRONIQUE  
DIOCÉSAIN ET PRO-  
VINCIALE: Sermon de  
M. Coiin SS. sur la  
spoliation de la Pro-  
pagande; fête de  
l'Union St-Joseph;  
société de colonisation  
de la paroisse Notre-  
Dame; ordinations  
à Québec, aux Trois-  
Rivières.— LA SPO-  
LIATION DE LA PROPA-  
GANDE, protestation



### SOMMAIRE

de Mgr de Montréal,  
protestation du gou-  
vernement des Etats-  
Unis; assemblée à  
Glasgow; opinion du  
prince de Bismark.  
—CIERGES ET LAMPES  
dans les églises.—  
L'EAU BÉNITE.— CE  
QUE DISENT LES CLO-  
CHES, poésie.—CHRO-  
NIQUE DE L'ÉTRAN-  
GER: nomination de  
l'archevêque de la  
Nouvelle-Orléans et  
de l'évêque de Mo-  
bile; les Jésuites en  
Angleterre et aux  
Indes; les *ritualis-  
tes*; la communion  
pascale en Espagne;  
le catéchisme en pu-  
blic fait par des en-  
fants.—Décès de la  
semaine.

LE NUMÉRO  
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO  
2 cents

Une piastre par an payable d'avance,

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & Fils, et pour la rédaction à M. P. DURY.

Bureaux: Nos, 8, 8 et 10 rue Saint-Vincent  
MONTREAL.

## PRIÈRES DES QUARANTE HEURES

Dimanche, 6 Avril — Collège Saint-Laurent.  
Mardi, 8        "       — Couvent de Longueuil.  
Samedi, 13     "       — Couvent de Lachine.

---

## FÊTES DE LA SEMAINE

**DIMANCHE, 6 Avril — Dimanche des Rameaux.**

1<sup>re</sup> classe, semi-double ; ornements violets.

**Lundi, 7** — De la Férie, ornements violets.

**Mardi, 8** — De la Férie, ornements violets.

**Mercredi, 7** — De la Férie, ornements violets.

**Jeudi, 10** — Jeudi-Saint, double, 1<sup>re</sup> classe, ornements blancs.

**Vendredi, 11** — Vendredi-Saint, double, 1<sup>re</sup> classe, ornements noirs.

**Samedi, 12** — Samedi-Saint, double, 1<sup>re</sup> classe, ornements blancs.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES

*Dimanche, 6* — A 7½ h. confirmation. A 10 h. bénédiction des Rameaux par S. G. Mgr de Montréal.

**CATHÉDRALE.** — Mercredi, 9, office des Ténèbres à 4 h. p. m., suivi de la récitation du chapelet.

*Jeudi, 10* — A 8 h., messe pontificale pendant laquelle se fera la bénédiction des saintes huiles, suivie des Vêpres, du dépouillement des autels et du lavement des pieds à 13 séminaristes. A 4 h. p. m., office des Ténèbres. A 8 h. p. m., prière au reposoir.

*Vendredi, 11* — Office pontifical, à 8 h. a. m. A 4 heures office des Ténèbres. A 7 p. m., prière, sermon de la Passion.

*Samedi, 12* — A 8 h. a. m., office pontifical.

**EGLISE DU JESUS.** — Dimanche, à 7 p. m., ouverture de la retraite es mer bres de l'Union catholique.

## LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

Le dimanche des Rameaux, cette fête qui ouvre la grande semaine, est le jour de l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem, du roi de paix et de mansuétude.

Pour cette entrée du roi d'Israël à Jérusalem, pour perpétuer le souvenir que Jésus y est venu au nom du Seigneur, on n'a élevé ni arc de triomphe, ni obélisques, et cependant la mémoire de cette entrée est demeurée dans tous les esprits. Les détails en sont si bien conservés, que l'on dirait que c'est un fait récent raconté par l'évangéliste... Et cependant, voilà tout à l'heure deux mille ans !

L'histoire des hommes se perd, se déchire, quand on l'écrit sur le granit ou le bronze ; mais celle de Dieu a pris son éternité. Ne nous étonnons pas : Dieu s'est appelé quelque part le *Roi des siècles* !

Quand le dimanche des Rameaux est venu, il y a quelque chose de particulier à la physionomie de nos villes et de nos églises. Dès le matin on voit, sur les places et dans les rues, des marchands de branches verdoyantes, qu'ils offrent aux fidèles. Et, dans le sanctuaire, devant l'autel, toute une forêt de palmes que le prêtre va bénir et distribuer à la foule.

Et quand tous les rameaux sont bénits, on voit toutes ces branches de verdure se lever, s'abaisser, s'agiter... c'est le moment de la procession : les prêtres, les chantres, les fidèles sortent de l'église, et vont entourer une croix tenue dehors, en face du grand portail.

Là on chante... Quand l'hymne *Gloria, Laus et Honor* est achevée l'officiant frappe à la grande porte fermée, et élevant la voix :

“ Ouvrez-vous, ouvrez-vous, ô portes éternelles ! ouvrez-vous, et le Roi de gloire entrera.”

Et quand la lourde porte tourne sur ses gonds, la croix, les prêtres et le cortège rentrent dans l'église, en marchant vers le sanctuaire, en chantant des chants de triomphe.

Lorsque la grande messe, avec son long évangile, est finie, quand tout le peuple s'est prosterné et a baisé la terre à ces paroles de la passion :

JÉSUS, JETANT UN GRAND CRI, RENDIT L'ÂME !

Chacun, avec son rameau, s'en retourne au logis, et attache à son chevet la branche que le prêtre a bénite, après avoir jeté au feu le rameau séché de l'année précédente.

En Bretagne, la mère qui ne verrait plus le rameau bénit à la couche de sa fille, tremblerait pour elle.

Quand un enfant vient à naître, on prend quelques feuilles du rameau placé près du lit du père et de la mère, pour les attacher à son berceau.

Et quand nos derniers instants sont arrivés, le rameau qui a veillé sur nos nuits tranquilles sera ôté de la muraille, sera mis

dans l'eau bénite pour en asperger, de temps en temps, notre couche et nous-mêmes.

En Espagne, dans quelques provinces, les morts sont enterrés avec leurs rameaux entre leurs mains jointes ; et la tradition dit que les rameaux des prédestinés ne pourrissent point dans le cercueil.

---

## LA SEMAINE SAINTE.

---

La dernière semaine de Carême, la semaine qui précède la solennité de Pâques, a reçu des chrétiens différentes appellations qui prouvent combien elle était placée haut dans leur esprit.

Tantôt ils la nomment : *semaine sainte, grande semaine, semaine pénale, et semaine d'indulgence.*

Après la belle cérémonie des palmes, le lundi et le mardi saints paraissent froids : rien ne les distingue des autres jours ; seulement dès qu'on fait quelques pas dans les églises, on voit plus de monde que de coutume devant les confessionaux, et puis les lévites chargés d'orner les autels commencent les apprêts du reposoir où l'hostie consacrée le jeudi doit être déposée.

Mais avant les magnificences du *Jeudi* et le deuil du *Vendredi saint*, dès le *Mercredi*, les offices appelés TÉNÈBRES commencent à être chantés.

Ce nom de TÉNÈBRES vient de ce que, dans les premiers siècles, ces prières étaient dites pendant la nuit ; car alors aux austérités du jeûne on joignait la privation du sommeil, et les veillées saintes étaient longues et fréquentes.

D'autres disent que c'est en mémoire de l'obscurité qui s'est répandue sur toute la nature au moment où Jésus-Christ, expirant sur la croix, a fait trembler la terre de ces mots :

CONSUMMATUM EST !

que l'on a nommé *Ténèbres* les offices du soir des *Mercredi, Jeudi et Vendredi saints.*

\* \* \*

JEUDI SAINT.

Dans la semaine de deuil, le *Jeudi saint* vient comme un court rayon de joie ; l'Eglise quitte ses ornements de tristesse ; la couleur blanche a remplacé le *violet*, couleur d'humilité et de pénitence.

L'autel a repris ses flambeaux de vermeil et ses cierges de cire blanche, et l'archevêque ou l'évêque, avec sa mitre et sa crosse, va consacrer et communier les dignitaires du diocèse.

Avant de porter au *reposoir* l'hostie qui doit être celle du jour où

l'on ne consacre pas, l'évêque officiant vient s'asseoir en face d'une table dressée vers le milieu du sanctuaire. Alors des diacres et sous-diacres apportent de grandes urnes, qu'ils déposent en face du pontife, crosse en main et mitre en tête ; ces urnes sont remplies d'huile qui va être sanctifiée et bénite.

Huiles saintes destinées aux enfants qui naissent et aux malades qui meurent, aux prêtres que l'on voue à Dieu et aux rois que l'on sacre et que l'on couronne ; *Saint chrême*, au baptême et à la *confirmation*, et *Extrême-Onction* à la mort.

Quand toutes les prières ont été dites sur les saintes huiles, l'évêque remonte à l'autel, et, après la communion, l'hostie qu'il a consacrée pour le lendemain est portée sous le dais et en grande pompe au *reposoir*.

Lorsque l'office du matin est terminée, alors tout le peuple chrétien quitte ses demeures et s'en va *faisant les stations* dans toutes les paroisses.

Cet usage de *faire des stations* remonte très haut dans les temps passés : les chevaliers quittaient autrefois leur épée, et de nobles dames marchaient nu-pieds dans les rues pour accomplir cet acte de piété.

Dans les cérémonies du Jeudi saint, il y en a encore une d'un grave enseignement : c'est celle que l'on appelait autrefois le *mandai* et qui est plus connue sous le nom de *lavement des pieds*. Elle se fait en imitation de Jésus-Christ qui " se leva de table, quitta ses habits et, prenant un napperon, le mit autour de lui, puis versa de l'eau dans un bassin ; et après avoir lavé les pieds de ses disciples, il les essuya avec le napperon qu'il avait autour de lui... "

Le Jeudi saint, on fait aussi *l'absoute* ou *l'absolution des pénitents*, c'est vers le neuvième siècle que cette cérémonie fut établie ; elle se faisait avant le commencement de la messe ; pour cet effet, des pénitents couverts du sac et du cilice, la cendre sur la tête, se rendaient dès le matin au lieu où ils s'étaient tenus pendant le carême ; on allait les y prendre, on les présentait aux ministres de Dieu, et l'évêque récitait sur eux une oraison.

Alors le diacre, parlant pour les pénitents, représentait au pontife que le temps de la propiation était venu. Puis l'évêque faisait une exhortation à ceux qui s'étaient repentis et prononçait les prières pour demander la rémission des péchés.

Aujourd'hui les pécheurs et les justes restent dans l'église, personne n'est chassé du temple ; les hommes se sont fait plus de honte pour accuser leurs péchés et la religion plus de compassion pour leur pardonner.

\* \* \*

VENDREDI SAINT.

Voici venir le jour de la grande tristesse chrétienne, le jour que les cloches n'annoncent pas, le jour où les autels n'ont pas de sa-

crifices, le jour où les sanctuaires sont en deuil et ne retentissent que de lamentations, le jour où les mères disent à leurs petits enfants : " Aujourd'hui, le bon Dieu est mort, il faut que vous fassiez aussi pénitence, et que vous rompiez le pain sec avec nous. " Car en ce jour le deuil doit être dans toutes les maisons chrétiennes.

Ce jour-là, dans quelques pays, la *langue de fer* du temps ne redisait aux hommes qu'une seule heure :

Trois heures !

Dans beaucoup de villes aussi, les habitants ne portent le *Vendredi saint* que des vêtements noirs, et beaucoup de catholiques ne veulent pas se servir de leurs voitures le jour de la mort du Sauveur.

Rien ne frappe plus l'âme de tristesse que l'aspect de nos églises le Vendredi saint. Le matin, la couleur violette n'a plus semblé assez de deuil ; c'est du noir que l'on a étendu sur l'autel du Dieu immortel, c'est sur le drap mortuaire des chrétiens que le crucifix est exposé aux adorations.

Après le chant des prophéties la Passion de Notre-Seigneur est chantée par trois prêtres. Ce chant, d'une haute antiquité, est dialogué : les Juifs, Pilate, Hérode, les apôtres, et Jésus lui-même, parlent et se répondent tour à tour.

Après la Passion, le prêtre, à l'autel, fléchissant le genou et tendant les bras à chaque oraison, prie pour toute la terre, pour la sainte Eglise, pour le pape, pour les évêques, pour les prêtres, pour les fidèles, pour les hérétiques, les schismatiques, les infidèles.

Puis, grands et petits, puissants et faibles, heureux et malheureux, riches et pauvres, tous vont adorer la croix.

Les hymnes et les versets douloureux de la Passion sont alternativement psalmodiés, pendant que le crucifix, découvert, est exposé sur un carreau de velours noir.

Le Vendredi saint, c'est en silence, c'est en grande tristesse, sans orgue, sans magnificence, que les saintes espèces sont rapportées au sanctuaire pour être consommées par le prêtre. Après la communion, l'office est terminé.

La Passion de Notre-Seigneur est, en général, prêchée à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle Jésus Christ est mort. Voilà deux mille ans qu'elle est prêchée aux fidèles : eh bien, le prêtre chrétien n'a besoin que de foi et d'amour pour faire couler les larmes ; il y a des sources qui ne s'épuisent jamais et des récits qui se passent d'art et d'éloquence.

La journée du Vendredi saint se termine par le chant du *Stabat Mater*, cet hymne de maternelle douleur, que les femmes ne répètent qu'en pleurant, parce que mieux que nous elles conçoivent les angoisses de la mère assise au pied de la croix.

Ce récit des douleurs de Marie peut se passer de toute la magie de l'art, de toutes les pompes des grandes églises. Au hameau, devant l'humble autel en deuil, des femmes, des mères, alternant

les strophes avec le prêtre et les deux enfants de chœur, c'est assez pour émouvoir et faire pleurer.

\* \* \*

SAMEDI SAINT.

Peu de jours dans l'année chrétienne sont aussi remplis de symboles que le *Samedi saint*.

L'Église honore en ce jour le repos mystérieux que Jésus a gardé dans le sépulcre, et rappelle, en même temps, la descente aux enfers du vainqueur de la mort, alors qu'il alla retirer des ténèbres les âmes des patriarches et des justes qui avaient attendu et annoncé le Messie.

Autrefois, à l'office du *Samedi saint* se faisait le baptême des catéchumènes. Vers midi on les amenait à l'église ; on les *catéchisait* pour la dernière fois. Ils récitaient à haute voix le symbole des apôtres et l'oraison dominicale ; puis l'évêque allait par les rangs faisant le signe de la croix sur le front de chacun, et après cela, leur imposant les mains, il les exorcisait.

Dans cette cérémonie, il imitait ce qu'avait fait le Sauveur, il leur touchait les yeux et les oreilles avec de la salive, leur disant : ΕΡΗΘΑ, ce qui signifie : OUVREZ-VOUS.

Alors les yeux qui avaient été fermés aux clartés divines, alors les oreilles qui ne s'étaient pas encore ouvertes aux paroles du salut, *voyaient et entendaient*. Puis sur leurs épaules nues, l'évêque répandait l'huile de l'onction, l'huile qui rend fort.

Un peu plus tard, après la bénédiction des fonts, le baptême par immersion avait lieu ; les prêtres recevaient les catéchumènes, puis avec la chasteté du sanctuaire savaient éloigner les inconvenances ; et la triple immersion pour les forts, et la simple immersion pour les faibles, avaient lieu en toute pureté.

Au sortir de la piscine régénératrice, tous les baptisés étaient présentés au ministre de l'autel, qui, avec le saint chrême, leur faisait, avec le pouce, le signe de la croix sur le haut de la tête.

Revêtus ensuite de longues robes blanches, ces jeunes hommes et ces jeunes filles, purs comme des anges, étaient amenés devant l'évêque, qui faisait sur eux la prière de la confirmation, invoquant sur ces enfants de l'Église les sept dons du Saint-Esprit. Ils assistaient à la messe, où ils communiaient tous.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus de ces jeunes catéchumènes, aujourd'hui que l'on ne baptise plus par immersion, l'office de la veille de Pâques est très simplifié ; il lui reste la *bénédiction des fonts* et du *feu nouveau* et le *cierge pascal*, qui rappellent une haute antiquité.

La *bénédiction du feu nouveau* vient après None. Alors l'officiant, en chape violette, traverse l'église, et, près du porche d'entrée, bénit la flamme qui n'a servi à aucun usage profane et qui doit brûler devant le Saint des saints.

Le diacre, en dalmatique, prend un cierge à trois branches et for-

mant un triangle : puis, l'ayant allumé, il retourne vers l'autel en chantant :

LUMEN CHRISTI.

Il demande ensuite au célébrant de le bénir pour qu'il soit digne d'annoncer la Pâque.

Vient ensuite la *bénédiction du cierge pascal*. Les prières dites à cette bénédiction sont pleines d'enthousiasme poétique.

Après une suite de prophéties, entremêlées d'oraisons, lues par les prêtres en ornements violets, l'officiant procède à la *bénédiction des fonts* ; là encore les prières sont belles et touchantes. Il touche l'eau avec la main, faisant sur elle le signe de la croix ; puis il la divise avec la main et en jette vers les quatre points cardinaux ; il souffle ensuite sur l'eau ; il prend le cierge et fait couler trois fois de la cire dans l'eau en forme de croix ; il y verse trois fois de l'huile des catéchumènes, et il y répand du saint chrême en disant :

“ Que le mélange du chrême de sanctification, de l'huile d'unction et de l'eau du baptême, se fasse au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. ”

Et les fidèles répondent : *Ainsi soit-il*. Ce mot est peut-être prononcé légèrement par beaucoup, et cependant, s'ils réfléchissaient, ils le trouveraient bien grave : car cette eau qui vient d'être sanctifiée, cette eau sera versée sur le front de leurs enfants, à leur venue dans le monde ; sur leur lit de morts, quand eux-mêmes seront agonisants.

Depuis le *Jeudi saint*, toutes les cloches des églises ont fait silence ; aucune sonnerie ne s'est fait entendre dans les villes ; mais quand le prêtre entonne le *GLORIA IN EXCELSIS*, alors de joyeuses volées partent de toutes les paroisses et accompagnent les *ALLELUIA* qui préludent à la fête du lendemain... Cet instant est la vraie fin du deuil des quatre jours ; car l'Évangile a annoncé la résurrection.

---

NOUVELLES DE ROME.

---

La mort frappe bien cruellement sur le Sacré-Collège. Deux cardinaux viennent de succomber, à quelques jours d'intervalle.

C'est d'abord S. Em. le cardinal Harsuni, patriarche de Cilicie, qui a succombé le 27 février dernier. Né à Constantinople en 1809, il fut élu au patriarcat de Cilicie après la mort de Mgr Grégoire-Pierre VIII, et au cardinalat en 1880 ; c'était la première fois qu'un évêque arménien prenait place dans le Sacré-Collège. Le collège de la Propagande voulut fêter cette élévation au cardinalat par une séance académique qui eut lieu le 21 décembre 1880.

Le 6 mars dernier, à huit heures du soir, Son Em. le cardinal doyen di Pietro expirait après une courte maladie. Quatre jours



avant, Son Eminence présentait à Léon XIII l'adresse de félicitations du Sacré-Collège à l'occasion du couronnement du Pape.

Le cardinal di Pietro, camerlingue de la Sainte Eglise Romaine, évêque d'Ostie et Velletri, archichancelier de l'Université romaine, préfet de la Sacrée Congrégation du Cérémonial, était né à Rome en 1806. Après avoir rempli diverses charges dans la prélature, il fut, en 1839, envoyé comme nonce auprès de la cour de Naples ; en 1844, il fut nommé nonce à Lisbonne. Il fut créé cardinal *in petto* en 1853, et publié trois ans plus tard, en 1856.

— L'*Osservatore romano* annonce que la Propagande a envoyé une circulaire à l'épiscopat à l'effet de transporter hors de l'Italie son siège administratif, spécialement pour toutes les donations et legs que les fidèles voudraient effectuer à l'avenir afin de subvenir aux immenses et continuelles dépenses de cette grande institution.

Les nonces et délégués apostoliques ont désormais qualité pour recevoir les dons que les fidèles voudraient faire à la Congrégation de la Propagande.

— S. Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, a reçu, dans sa chapelle privée, l'abjuration d'une célèbre chanteuse du Théâtre-Royal, nommée Thérèse Singer.

— Une lettre encyclique du Rév. ministre général des Franciscains annonce que, pour faire face aux calamités actuelles, et sur l'avis du *définitoire général*, il a été décidé de fonder à Rome un collège de philosophie et de théologie.

Ce collège sera la résidence du ministre général et de sa curie, s'il arrivait que la persécution les forçât à quitter l'antique et illustre couvent d'Ara Cœli.

A cette fin, un vaste emplacement a été acheté, à Rome, près la via Memhona, à peu de distance de Latran.

---

#### CHRONIQUE DIOCÉSAINNE ET PROVINCIALE.

---

Dimanche dernier, à l'église Notre-Dame, Mr Colin, supérieur du séminaire, a prononcé un sermon pathétique et éloquent au sujet de la spoliation de la Propagande, dont nous ne pouvons donner qu'une pâle analyse.

*Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari ; et quæ sunt Dei, Deo.* Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Ces quelques mots de l'Evangile, a dit le prédicateur, établissent le grand principe sur lequel reposent la paix et l'harmonie des sociétés ; ils n'expriment pas seulement la distinction des deux pouvoirs temporel et spirituel, mais encore leur subordination mutuelle, puisque Dieu est au-dessus de César. C'est l'oubli de ce principe qui a conduit à tant de révoltes et à tant de crimes contre l'Eglise. Un forfait, qui semble dépasser les autres, vient de s'accomplir en

Italie. Le 29 janvier dernier, la cour de cassation de Rome a voué à la spoliation les biens de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Cette décision touche à notre religion ; c'est-à-dire à ce que nous avons de plus cher : c'est là ce qui me détermine à vous en parler du haut de cette chaire.

Après cet exorde, Mr Colin a montré que la spoliation de la Propagande devait être considérée au double point de vue des droits de l'Eglise et des intérêts sacrés des Missions. Considérée sous l'un et l'autre rapport, cette spoliation mérite l'indignation universelle.

I. Au point de vue des droits de l'Eglise, cette spoliation est un attentat.

1. Un attentat contre l'existence sociale de la Propagande, à laquelle on refuse, par cette mesure, le droit de posséder, d'acquérir et de disposer à son gré de ses biens.

2. Un attentat contre ses propriétés, car les biens de la Propagande sont des propriétés de l'Eglise, et aussi légitimes que n'importe quelle propriété.

3. Contre la liberté du pouvoir spirituel du Saint Père. Que devient, en effet, cette liberté, si le Pape ne peut plus disposer, en toute propriété, des ressources de la Propagande, ressources qui lui permettaient de fonder des missions, de soulager d'innombrables misères.

II. Au point de vue des intérêts des Missions, cette spoliation est un forfait.

1. Un forfait international, par lequel tous les peuples sont lésés ; les donateurs comme les donataires. En effet, si ceux qui ont fait des dons à la Propagande pour *un but déterminé* sont lésés quand leur argent est détourné de ce but, combien plus sont lésés les peuples qui devaient profiter de cet argent.

2o. Un forfait inhumain, car la Propagande fut fondée par Grégoire XV pour venir au secours des brebis qui errent dans la misère spirituelle ; (oves miserabiliter errantes) ; et non seulement les missionnaires apportent à ces peuplades misérables les secours spirituels, mais que de fois aussi ils leur ont apporté des secours matériels, dans des temps de famines épouvantables. Les biens de la Propagande confisqués ces secours, sont taris ; ces malheureuses peuplades demandent à grands cris du pain, et les missionnaires sont obligés de leur répondre qu'ils n'en ont plus.

3o. Un forfait impudent, de la dernière impudence, car le ministre italien dit aux gouvernements étrangers qu'ils n'ont pas à s'occuper de cette spoliation qui résulte d'un acte judiciaire, mais tout le monde sait que le ministre est derrière, et on connaît la pression qu'il a exercée sur la Cour de cassation.

Ce que cette analyse ne peut faire comprendre, c'est l'impression profonde produite sur les auditeurs par ce sermon toujours élevé, souvent indigné, qui est un magnifique exposé de la question de la Propagande en même temps qu'une solennelle protestation.

En écoutant Mr Colin, nous nous sommes rappelé ce pauvre Préfet apostolique de Terre-neuve qui, dans une longue conversation que nous eûmes l'honneur d'avoir avec lui, nous faisait part de l'espérance qu'il avait de faire entrer aux frais de la Propagande deux jeunes ecclésiastiques de sa préfecture au collège de la Propagande. Aujourd'hui cette espérance devra s'évanouir, si l'arrêt de la cour de Cassation s'exécute.

---

Ordination dans la chapelle intérieure de l'évêché de Montréal.

Samedi, 29 mars.

Sous-diaconat : M. J.-B.-O. Lavergne, Montréal.

Dimanche, 30.

Diaconat : M. J.-B.-O. Lavergne, Montréal.

---

Nous lisons dans la *Minerve* :

“ Dimanche dernier, à 2 hrs p.m., a eu lieu, au Cabinet de Lecture Paroissial, une assemblée préliminaire convoquée par M. Sentenne, curé de Notre-Dame, pour établir la société de colonisation de cette paroisse, tel que réglée par la circulaire accompagnant le dernier mandement de Sa Grandeur Mgr de Montréal.

“ M. Sentenne, appelé à la présidence, a fait voir, dans un discours chaleureux, le grand bien que la colonisation doit produire, en rappelant au pays nos compatriotes émigrés, épuisant leurs forces au service d'étrangers, et en en retenant chez nous beaucoup d'autres, qui seraient tentés de s'expatrier.

“ Si M. Labelle, l'apôtre de la colonisation, a pu dans vingt ans, malgré les difficultés inévitables des commencements, le manque de chemin, etc., faire surgir quinze à vingt paroisses, que ne pourrait-on pas faire dans vingt autres années, si nous nous mettons tous à l'œuvre, en procurant des moyens d'ouvrir des routes, aider les colons, faire des établissements nouveaux, etc ?

“ Quant à nous, a continué M. Sentenne, nous ne ferons que donner d'une main pour recevoir de l'autre, car vous le savez, les fonds collectés dans cette paroisse et celle de Saint-Jacques sont destinés à une œuvre spéciale, dans l'œuvre générale de la colonisation, c'est-à-dire l'établissement d'orphelinats agricoles dans la nouvelle paroisse de Notre-Dame de Montréal, à sept lieues à l'ouest de Saint-Jérôme, et dont Montréal va tout particulièrement profiter, en se procurant ainsi un asile sûr pour les orphelins pauvres et pour les autres enfants sans protection, se perdant dans les rues, et qui, dans cet établissement, seront formés dans le but d'en faire, autant que possible, des colons, dont nous avons le plus grand besoin pour l'exploitation de notre nord, qui sera une grande source de richesse pour le commerce de Montréal.

“ En terminant, M. Sentenne a donné lecture du règlement établi par Mgr de Montréal, et a engagé fortement tout le monde, les messieurs, les dames et même des enfants, comme dit la circulaire, à devenir chef de dizaine pour la collection de 10 centins demandés par année.

“Pour l'organisation définitive de l'association, il a été résolu de convoquer une nouvelle assemblée, qui aura lieu le dimanche après Pâques, à l'issue des vêpres, au même lieu, où des livrets de souscription, qui vont être préparés, seront distribués aux zélateurs et zélatrices, etc., etc.

“Enfin, M. Sentenne a exprimé l'espoir de voir, à cette seconde assemblée, un bien plus grand nombre de nos citoyens marquants, dont la présence et les exhortations encourageront les zélateurs et zélatrices ou chefs de dizaine ; puis la réunion s'est ajournée.”

La société de l'Union Saint-Joseph a fêté lundi son saint patron, avec un éclat extraordinaire.

Son Excellence Dom Henri Smeulders, pour témoigner tout l'intérêt qu'Elle porte à cette société qui fait tant de bien et répand tant de bienfaits, avait bien voulu assister à la messe, accompagnée de ses deux secrétaires. Le chapelain de la Société, M. l'abbé Emard, et plusieurs ecclésiastiques de la ville et des environs assistaient aussi au chœur.

M. Maréchal, vicaire général, ayant le R. P. Provost, O.M.I. comme diacre, et M. l'abbé Donnelly, prêtre de l'évêché, comme sous-diacre, a chanté la grand'messe.

M. l'abbé Gadoury, vicaire à Saint-Vincent de Paul, a fait le sermon. Le prédicateur a pris pour texte ces paroles : *Ite ad Joseph et quidquid ipse vobis dixerit, facite* (Gen. 41, 55).

Mardi, à Saint-Joseph des Cèdres, une grand'messe pour l'anniversaire de l'élection de Mgr de Montréal a été chantée par M. Charbonneau, curé de Saint-Lazare en présence de Sa Grandeur qui assistait parée au trône.

Le sermon a été prêché par M. F. Baillargé, professeur au séminaire de Joliette.

Après la messe, Sa Grandeur a béni la cloche destinée au Couvent, puis elle est allée ériger le chemin de la Croix dans la chapelle du couvent.

Sa Grandeur Mgr Taschereau, archevêque de Québec, a fait, samedi dernier, les ordinations suivantes :

*Diaconat* : MM. les abbés Théophile Trudel, Philogone Lemay, archidiocèse de Québec ; et M. l'abbé Thomas Cullen, du vicariat apostolique de Nebraska.

Le même jour, dans la chapelle du séminaire des Trois-Rivières, Sa Grandeur Mgr Lafleche faisait les ordinations :

*Prêtrise* : James P. White du diocèse de Colombus (Etats-Unis).

*Sous-diaconat* : John Kicly, John Sinnette et Hormisdas Caron, appartenant tous trois à la Compagnie de Jésus ; John F. Lockney, du diocèse de Peoria, Ill. (Etats-Unis).

*Ordres mineurs.* M. B. Pujos, du diocèse de Leavennorth, Kan' (Etats-Unis).

*Tonsure,* Alexandre P. Dugré, des Trois-Rivières, M. B. Pujos de Leavennorth, Kan.

---

**AVIS.**

---

Nous prions nos abonnés qui ont changé de logement ou qui vont en changer de vouloir bien nous envoyer au plus tôt leur nouvelle adresse, afin que nous puissions leur faire parvenir régulièrement la *Semaine religieuse*.

---

**SPOLIATION DE LA PROPAGANDE.**

---

*Extrait d'une lettre de Mgr l'Evêque de Montréal à Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande.*

A SON EMINENCE LE CARDINAL SIMÉONI, PRÉFET DE LA S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

*Eminentissime Seigneur,*

C'est avec la plus vive douleur que nous avons appris, par la voie des journaux, la mesure qui vient de frapper les biens de la Sacrée Congrégation, dont votre Eminence est Préfet.

Plus que tous les autres, nous savons quels bienfaits la Propagande n'a cessé et ne cesse de répandre sur les pays de mission, qui sont confiés à sa sollicitude, et le Diocèse de Montréal a reçu, dans une large part, des marques de la bienveillance de cette S. Congrégation.

Aussi cette nouvelle de la spoliation de biens, dont cette sainte Institution n'usait que pour l'honneur du Saint-Siège, la gloire de l'Eglise et le maintien des missions, a-t-elle vivement ému et désolé tous les cœurs.

Je viens donc aujourd'hui, en mon nom et au nom de mon Clergé et de mon Diocèse, protester contre cette mesure du Gouvernement Italien, qui frappe en aveugle et par le seul motif d'une cupidité incroyable, une Institution d'un caractère aussi éminemment civilisateur, une Institution qui jusqu'ici a su faire bénir, dans toutes les parties du monde civilisé, et même chez les peuples à demi barbares, la charité des Souverains Pontifes en même temps que donner un grand relief au nom Italien

.....

Je prie Votre Eminence de vouloir bien agréer les sentiments de sympathie de l'Ordinaire de Montréal, du Clergé et des fidèles de ce Diocèse.

J'ai l'honneur, etc.

† EDOUARD CHS. EV. DE MONTREAL.

Evêché de Montréal, 22 Mars, 1884.

\*.\*

— Dans une lettre pastorale publiée dernièrement par Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, Sa Grandeur demande au gouvernement des Etats-Unis d'intervenir pour empêcher la confiscation du collège américain à Rome par le gouvernement italien.

Fesant droit à cette demande de l'éminent prélat, le président Arthur a donné instruction au représentant américain à Rome de présenter au gouvernement d'Italie une protestation contre l'arrêt de la cour de Cassation.

Le gouvernement des Etats-Unis aura l'insigne honneur d'avoir été le premier à protester contre les exactions du pouvoir usurpateur italien. Puisse cet exemple, donné par un gouvernement protestant, être suivi par les gouvernements catholiques. Devant ces protestations, l'Italie sera obligée de céder, comme elle vient de le faire devant la ferme attitude du gouvernement des Etats-Unis. Une dépêche, arrivée ces jours-ci, annonce, en effet, que les autorités italiennes ont décidé de ne pas intervenir dans les conditions du collège américain à Rome. La dépêche ajoute, il est vrai ; que c'est une exception à la règle ; mais, qu'on se rassure, cette *exception* deviendra la *règle* si les puissances veulent agir aussi fermement que les Etats-Unis. L'Italie, l'histoire le prouve, très bravache et très hardie avec les faibles, sait toujours être très souple et très prudente avec les forts.

\*.\*

Le *Fremdenblatt*, journal officieux du cabinet de Vienne, publie un important article au sujet de la spoliation de la Propagande, et cet article est l'expression exacte des dispositions ressenties par le gouvernement autrichien en présence de cet acte odieux. Cet article se termine ainsi :

“ La question n'est pas seulement juridique ; elle a aussi une grande valeur politique, et ne doit pas être jugée seulement au point de vue de la loi italienne, mais encore au point de vue des importants intérêts dont on doit tenir compte. Le gouvernement italien reconnaît encore aujourd'hui, comme le rappelle la note officielle, la mission incontestablement humanitaire et civilisatrice de cette institution. Aussi devrait-il être intéressé (et de cela on peut être sûr) à prendre avec la plus grande prudence et délicatesse ses dernières décisions, eu égard au caractère tout à fait exceptionnel de l'institution.”

Cet article, dont le caractère officieux du journal augmente l'importance, nous paraît être un premier avertissement donné à l'Italie par le gouvernement de François-Joseph. Si cet avertisse

ment restait sans effet, le cabinet autrichien a à sa disposition des moyens plus efficaces dont certainement il saura se servir. Mr Mancini n'est qu'au commencement de son aventure.

De plus, voici un extrait du correspondant de Berlin du *Journal de Rome* :

“ M. de Bismarck, quoique protestant, a été vivement frappé de la nouvelle iniquité commise contre l'Eglise, iniquité que la note intempestive et maladroite de M. Mancini a encore plus accentuée.

“ Aussi le gouvernement allemand a-t-il donné à M. de Keudell des instructions précises et formelles pour faire à la Consulta les représentations les plus énergiques. L'Allemagne soutient la thèse que la Propagande est une institution d'un caractère universel, au maintien intégral de laquelle tous les Etats sont intéressés, parce que tous ont activement concouru à son existence et que l'arrêt de la Cour de cassation méconnaît absolument ce caractère universel. ”

\*.\*

Si le gouvernement des Etats-Unis a été le premier à protester contre la spoliation de la Propagande ; c'est en Angleterre qu'a eu lieu la première protestation publique contre cette iniquité.

Le 21 février, a été tenu, en effet, à Glasgow, dans la *Grand National Hall*, la soirée annuelle des conférences de Saint Vincent de Paul de cet archidiocèse. Dans le courant de la réunion, M. le chanoine Maguire a prononcé un éloquent discours contre “ la spoliation de la Propagande ”, ainsi qu'il a justement appelé cet acte arbitraire et déloyal. C'est la première protestation publique que cet attentat a provoquée dans le Royaume-Uni. Ce n'est que le commencement d'une longue série de revendications. Malgré la froideur naturelle de leur caractère, les Ecossais ont donné en cette circonstance des marques non équivoques de l'indignation que leur inspirait la tentative du gouvernement italien pour entraver l'indépendance du Souverain-Pontife et le libre gouvernement de l'Eglise.

---

## CIERGES ET LAMPES DANS LES ÉGLISES.

---

La bénédiction du cierge pascal se faisant dans les églises le Samedi saint, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître à quelle antiquité reculée remonte l'usage des cierges dans nos temples.

Dieu lui-même avait ordonné à Moïse la construction d'un candélabre et de lampes qui devaient brûler dans son sanctuaire. L'Eglise catholique n'a point abdiqué ce rit prescrit par le Seigneur comme une partie de son culte.

Lorsque nos pères, aux premiers siècles, obligés de se dérober à

Pœil et au fer des tyrans, s'assemblaient dans les catacombes, ils y allumaient des lampes pour s'éclairer dans ces lieux ténébreux. Toutefois ces lumières avaient un autre objet : on les plaçait aussi, comme un symbole de foi, de gloire et d'immortalité, près des tombeaux des martyrs sur lesquels les prêtres offraient le saint Sacrifice. De là naquit l'usage d'allumer des cierges dans les cérémonies des funérailles chrétiennes.

Les cierges furent aussi employés en signe de joie et pour donner plus d'éclat à la solennité des fêtes. Eusèbe nous apprend que Constantin, la nuit de Pâques, outre les illuminations des églises, faisait allumer, dans les rues, des lampes et de grands cierges dont la splendeur rendait cette nuit brillante comme le jour.

Enfin, on faisait brûler les cierges et les lampes devant les autels de la très sainte Vierge ou devant les reliques des saints pour les honorer et en obtenir des grâces.

Le concile de Trêves met les lumières, *lumina*, au nombre des rites qui nous viennent de la discipline et de la tradition des apôtres.

L'usage des lumières en plein jour est dû, à ce qu'il paraît, aux églises d'Orient. " Dans ces églises, dit saint Jérôme, on allume " des cierges en plein jour, quand il faut lire l'évangile, non point " pour chasser les ténèbres, mais en signe de joie, et comme un " symbole de la divine lumière dont il est dit dans le psaume : " *Votre parole, Seigneur, est la lumière qui éclaire mes pas.*

Après le temps de saint Jérôme, des cierges brûlèrent non seulement pendant l'évangile, mais durant toute l'action du sacrifice, et puis aux différents offices ecclésiastiques.

Rien donc de plus ancien, de plus vénérable, et de plus instructif que l'usage des cierges et des lampes dans notre sainte religion. En le louant et le répandant en tous lieux, l'Eglise en fait un gage de reconnaissance envers Dieu et les saints, et un emblème de Jésus-Christ, vraie lumière du monde. Elle a voulu nous rappeler que nous sommes des enfants de lumière, qui devons, par nos discours et nos actes, répandre la vérité et l'édification autour de nous,

#### DES CIERGES—LEUR BÉNÉDICTION—CIERGE PASCAL.

*Cierge*, en latin *cereus*, flambeau de cire ; un flambeau de toute autre matière ne s'appelle pas *cereus*.

La cire, adoptée par l'Eglise dès les temps primitifs, n'a jamais cessé d'être employée dans les fonctions sacrées suivant les prescriptions des souverains pontifes, du Missel, du Rituel, du Pontifical, du Cérémonial des évêques. C'est que la cire, substance très pure, formée par les abeilles avec la poussière des étamines des fleurs, est pleine de sens mystérieux. Elle est surtout un emblème frappant de la chair virginale de Jésus-Christ. Sa lumière vive et pure représente sa divinité : *Lumen significat divinitatem.*

Il est défendu de substituer à la cire l'huile, le suif, ou les bougies stéarines pour le sacrifice de la messe. La permission de se



servir des bougies stéarines ayant été sollicitée auprès de la sacrée Congrégation des Rites, elle a répondu : *Nihil innovetur.*

Les missionnaires de l'Océanie ont été autorisés à employer, pour la messe, ou l'huile ou les bougies à l'étoile faites avec le blanc de baleine.

Le jour de la Purification on bénit solennellement et avec des prières particulières les cierges que l'on distribue au clergé et aux fidèles. Suivant le Cérémonial des évêques, ces cierges doivent être de cire blanche et placés sur une crédence où le célébrant les bénit. Cette cérémonie nous rappelle encore que Jésus est la lumière manifestée aux nations. Il y a une autre bénédiction des cierges que tout prêtre peut faire en tout temps. La formule est dans le Rituel romain

Une fois bénits par l'Eglise, les cierges ne doivent plus être employés à des usages profanes. Il y aurait scandale et faute même considérable, si, au mépris de la bénédiction, on s'en servait dans des jeux, bals, spectacles, etc. On les suspend avec respect près de son lit, et on les allume dans les dangers pressants pour obtenir la protection divine.

On fixe l'origine du cierge pascal au concile de Nicée, 325. Au 5e siècle sous le pontificat de saint Zozime, l'usage du cierge pascal fut permis à toutes les églises paroissiales. Il est la figure de Notre-Seigneur ressuscité glorieux et triomphant pour s'élever au ciel le jour de l'Ascension : c'est pour cela qu'on l'éteint ce jour-là après le chant de l'évangile. Selon un décret du 19 mai 1607, le cierge pascal s'allume le jour de Pâques et les deux jours suivants à la messe solennelle et aux vêpres, ainsi que le samedi suivant, et tous les dimanches jusqu'à l'Ascension.

La bénédiction du cierge pascal se fait le samedi saint pendant le chant de *l'Exultet*. Le diacre y attache, en forme de croix, cinq grains d'encens déjà bénits par le prêtre ; ils signifient l'embaumement du corps du Sauveur et ses cinq plaies.

Il est tout à fait défendu de se servir, en guise de cierge pascal, d'une flamberge faite en bois ou en fer blanc avec une bougie et un ressort en dedans et des clous de bois ou de fer blanc doré simulants les clous d'encens ; on dénaturerait en s'en servant les cérémonies prescrites pour la bénédiction du cierge pascal.

Il serait à désirer d'ailleurs que ces flambertes en bois, ou souches, dont l'usage offre de graves inconvénients, cessassent d'être employées dans nos églises. A Rome, ces cierges de bois sont inconnus, on n'y craint point la dépense de la cire.

On peut peindre les cierges, les orner, les dorer et y graver les images des saints.

Dans un prochain article, nous parlerons des lampes dans les églises.

## CE QUE DISENT LES CLOCHES EN REVENANT DE ROME

### LA CLOCHE ET LE PASSANT.

O cloche, dont le chant durant trois jours s'est tu,  
Puisque tu viens de Rome, à Rome qu'as-tu vu ?  
J'ai vu devant l'autel une blanche figure,  
A genoux et priant pour toute créature.  
C'est un vieillard, un Roi, rempli de majesté,  
Et devant qui le temps semble s'être arrêté.  
Incessamment sur lui, des deux bouts de la terre,  
Arrive la menace et gronde le tonnerre ;  
Lui, cependant, parfois, le prêtre auguste et blanc,  
Se retourne, sourit et bénit l'ouragan ;  
Puis, au pied de l'autel où sa voix l'a laissée,  
Il reprend avec Dieu la phrase commencée.  
Passant, ce que j'ai vu dans Rome, le voilà ;  
Et vingt siècles, dans Rome, ont déjà vu cela !

### L'EAU BÉNITE.

Il importe de rappeler une vieille pratique chrétienne : l'usage de faire bénir les maisons avant de les habiter.

“ D'après le rituel, l'eau bénite a la vertu divine de chasser les démons et les maladies causées par eux. “ Tout ce qu'elle touchera “ dans les maisons des fidèles sera préservé du souffie pestilentiel “ et de l'air corrupteur ; elle écartera les embûches secrètes et ce qui “ peut nuire à la santé et au repos des personnes. Enfin, Dieu en- “ verra du ciel son Ange pour garder, soutenir, protéger, visiter “ et défendre chacun des membres de la famille, *omnes habitantes* “ *in hoc habitaculo.* ” Comment se fait-il, après cela, que l'usage de l'eau bénite, en dehors de l'église, soit aujourd'hui presque généralement abandonné, si ce n'est pour des circonstances très rares ? On bâtit sans appeler la protection d'En-Haut sur la construction nouvelle, ce qui serait cependant une excellente *police d'assurance*. On achète, on loue une maison qui depuis des siècles a été habitée par toute sorte de personnes, et dans laquelle peut-être, à une époque reculée, des crimes secrets ont été commis le diable y a localisé son influence occulte. Malgré cela, on s'y installe en toute sécurité avec ce qu'on a de plus cher au monde.

A la suite de la bénédiction de l'eau, le rituel romain donne cet avis sous forme de rubrique : “ Les fidèles emporteront chez eux “ de cette eau pour asperger leurs malades, leurs maisons, leurs “ champs, leurs vignes et leurs possessions. Ils en conserveront dans

leurs chambres pour en user tous les jours et plusieurs fois par jour s'il est nécessaire." Voilà ce que nous tenions à dire à nos lecteurs sur l'usage chrétien de l'eau bénite. Qui sait si les maladies des animaux et des divers phylloxéras qui détruisent les biens de la terre, n'attendent pas les exorcismes de l'Eglise pour disparaître entièrement ? Il ne serait pas nécessaire pour cela d'inventer de nouvelles formules. Nos rituels contiennent encore ces vieux remèdes auxquels nos pères ont eu souvent recours avec succès.

## CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER.

Au dernier consistoire tenu à Rome, Sa Sainteté a nommé le R. F. X. Leroc archevêque de la Nouvelle-Orléans et le R. D. Nancy évêque de Mobile.

Bien différents, des républicains<sup>\* \* \*</sup> français qui enlèvent aux congrégations religieuses l'éducation, les protestants en Angleterre se félicitent des excellents résultats de l'éducation donnée par les Jésuites.

Les expressions du *Globe*, journal protestant de Londres sont les plus explicites et font un éloge bien mérité des révérends pères Jésuites.

" Nous avons en Angleterre plusieurs collèges dirigés par les Jésuites français. De leur côté, les Jésuites allemands tiennent un grand collège à Bombay. Ces établissements sont pour nous d'un grand profit matériel et moral."

Les Anglais ne se contentent pas de faire l'éloge des congrégations enseignantes et des missionnaires catholiques qui se dévouent jusqu'à la mort pour le bien des peuples, ils ont formé une secte qui augmente tous les jours et qui se rapproche de plus en plus du catholicisme ; ceux qui en font partie portent le nom de *ritualistes*.

La " confession auriculaire " se généralise parmi les protestants ritualistes.

Dans leur église, bâtie sous le vocable de saint Pierre, le pasteur, le rév. Wainright, a introduit des confessionnaux, au nombre de quatre, tous munis d'une place pour s'agenouiller et d'un crucifix.

La rédaction de la formule de la confession, attachée aux parois du confessionnal, est conçue dans les termes suivants :

" Je confesse au Dieu tout-puissant, A LA SAINTE VIERGE MARIE, A TOUS LES SAINTS et à vous, mon Père, que j'ai péché. "

Après une explication sur la façon de se confesser des différents péchés, le formulaire finit par ces mots :

" Je demande humblement pardon à Dieu, et à vous, mon Père, une pénitence, un conseil et l'absolution, et je prie la sainte Vierge

et tous les Saints, et vous, mon Père, de prier pour moi Dieu notre maître.

“ Amen. ”

N'est ce pas au plus haut point digne de remarque ? C'est la première fois que les ritualistes invoquent directement la *Sainte Vierge et les Saints* ! Et ne peut-on pas espérer que, par l'intercession de la sainte Vierge et des Saints, Dieu exaucera leurs prières en leur faisant la grâce de les ramener à notre sainte religion.

La foi est toujours vive dans la catholique Espagne. Aussi, à Madrid, qui est loin d'être la ville la plus catholique, sur dix mille étudiants qui y sont rassemblés, il n'y en a pas cinquante qui ne fassent pas leurs Pâques. Les soldats, les collègues, les employés civils, les hommes de police les font tous en corps, en grand uniforme, leurs chefs respectifs en tête.

A Valladolid, capitale de la Vieille-Castille, le magistrat municipal a pris un arrêté pour punir d'une amende ceux qui prononceraient en public des blasphèmes ou des paroles obscènes. S'ils sont insolubles, ils auront à subir un certain nombre de jours de prison, et en cas de récidive, ils seront déférés à la justice, qui leur infligera la peine fixée par le Code pénal.

Il existe en ce pays un usage touchant, c'est le catéchisme fait en public par des enfants. Un témoin en donne la description suivante :

“ L'église était pleine comme un œuf. Deux petites chaires élégantes étaient préparées pour les deux grateurs. Les enfants, deux bambins de dix à douze ans, arrivent au son de l'orgue, habillés en cardinaux, et portant la médaille du catéchisme. Ils montent en chaire avec la gravité du P. de Ravignan, et saluent à la manière espagnole le Saint-Sacrement, puis l'assemblée. Après l'*Ave Maria* d'usage, l'un d'eux se couvre de sa barrette rouge, avec un majesté qui en aurait appris au cardinal Pie. Le sermon commence. C'est *Casimiro* qui interroge *Bernadito* sur l'auguste fête du jour. Pendant vingt-cinq minutes, pour mieux dire, je ne sais combien de temps, car ce catéchisme passa comme un éclair, ces deux enfants ont enchanté et instruit l'auditoire. Pour ma part j'y appris d'ineffables stances de Frère Louis de Léon, sur l'Ascension. Poésie, théologie, liturgie, adieu de la Vierge à N. S., de N. S. à ses apôtres, prières à l'usage du jour, résolutions pratiques : tout y a passé. ”

---

## AVIS.

---

- On pourra se procurer les livraisons de la SEMAINE RELIGIEUSE déjà parues, au prix de l'abonnement.

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

### PRIONS POUR NOS MORTS :

James Lervis.—Antoine Pilon.—Anne Comte.—Mary McCarnon.—  
Charles Tourville.—Bernard Martin.—Marie Gauthier.—Toby O'Reilly.  
—Joseph Roch.—Augustin Labbé.—Johanne Metcalf. Léon Filiatraut.  
—Guillaume Payette.—Bridget Curran.—Angélique Payant.—Rosalie  
Dufour.—Patrick Carroll.—Catherine Martin.—Jos Malette.—Mary  
Hayes.—Justine Tassé.—Winefred Crane.—Hermeline Soulière.—Jos  
Laatreille.—Mathilde Mineau.—Jutie Leith.—Bridget Meehan.—Ann  
Hurl.—Jos Grant.—Exilda Arcand.

### DE PROFUNDIS.

**DEMANDE D'EMPLOI.**—Un homme marié, âgé de 43  
ans, sans enfants, récemment venu de la Belgique (Europe), ayant fait ses études  
humanitaires (connaissant aussi la langue anglaise), désire, de préférence à  
toute autre place, un emploi dans une église, comme BEDEAU, SACRISTAIN,  
etc. ; ou bien de l'occupation chez un ecclésiastique, pour lui et son épouse.

Il est muni de bonnes recommandations. Ecrire :

M. ED. VANNESTE, POSTE RESTANTE, Montréal.

### A MM. LES CURES.

#### LES PENTURES A RESSORT DE GIERS

Sont faites d'après un nouveau système ; la plus grande  
force étant produite quand la porte est fermée ; ne faisant  
pas de bruit, très durables ; sont bien exactement l'Article  
requis pour Portes d'Eglises ou autres édifices publics.

Références permises : MM. les cures de Saint-Patrick, Oka,  
Sorel, Sainte-Julie de Sommerset, Saint-Guillaume d'Upton,  
Saint-Barthélemy, Saint-Athanase ; le Grand Séminaire, le

Maitre de Poste de Montréal et nombre d'autres. En vente à Montréal chez le seul agent,

**L. J. A. SURVEYER**

188 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice)

## LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société ; par les membres du Clergé que  
leurs affaires appellent à la ville ; par la magistrature, les professions libérales et le haut  
commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

**PERRAULT & MESNARD,**

ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boite 1414, P. O.

MONTREAL.

# 25 Cts

Employez les

Pilules de **McGALE**.

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

## LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américain, de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre dur et mou. Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

POUR AVOIR DE

### Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

## H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantir la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

III, rue Saint-Laurent

Coin de la rue Laçauchettièr  
MONTREAL.

## ARCAND FRÈRES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames  
et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

## LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

*Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.*

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Union, en s'adressant à :

**O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU,**

**231 NOTRE-DAME CENTRE 231**

MONTREAL.

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

### Chimiste - Pharmacien

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec-soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

## LUCIEN BENOIT

### ENTREPRENEUR

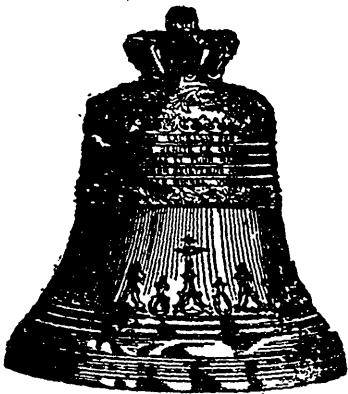
d'autel, chaires, Chemins de Croix, sculptures, dorures et peintures et tous objets servant surtout au décor d'église et au besoin du culte.

No 302½ Rue Amherst

Résidence privée

No 351 Rue Amherst  
MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



**BURDIN Aîné**

Rue de Condé, 28

LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. B. Beullac, 229 Notre-Dame

**GABOURY & CADIEUX**

ENTREPRENEURS

d'Eglises, couvents, résidences privées, à la campagne ou à la ville.

MM. Gaboury & Cadieux, se chargent de toutes espèces de réparations à des prix très modérés.

Références : — Succession Honorable CHS. WILSON, ALPH. DESJARDINS Ecr. M. P., Honorable LS. ARCHAMBAULT.

**LOUIS MONETTE**  
**BOUCHER**

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés religieuses de cette ville

Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14

MONTREAL

Roast-beef, Steaks, Veau, Mouton, Langue et viandes salées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

**J. B. RICHER.**

MARCHAND

**D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.,**

**BEURRE, THE,**

**VINS, BIERRE ET PORTER**

UNE SPÉCIALITÉ

**Coin des rues LaGauchetière**

— ET —

**ST-CHARLES BORROMÉE.**

# MENEELY BELL COMPANY

A TROY ; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser :

**CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**

**Troy N.-Y. U.-S. A.**

---

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**

**Cadieux & Derome**

**205 & 207 RUE NOTRE-DAME**

**MONTREAL.**

---

Vertu miraculeuse de la Médaille de Saint Joseph.....	5c.
“ “ du Cordon de Saint Joseph .....	5c.
Bouvy. R. P. J.—Petit Bouquet à Saint Joseph, 1-32.....	5c.
Olivier.—Sublimes Prérogatives de Saint Joseph, 1-18 .....	8c.
Visites à Saint Joseph, 1-32.....	13c.
do do do .....	5c.
Ricard.—Mois de Saint Joseph, 1-32.....	20c.
Hallez, Chs.—Le mois de Mars, 1-32.....	20c.
Mois de Saint Joseph, 1-32 .....	20c.
Guillaume, l'abbé.—Saint Joseph patron de l'Eglise Uni- verselle, 1-12.....	20c.
Baudon. M.—Méditations pratiques pour le mois de Saint Joseph, 1-18. ....	20c.
Patrignam, P.—Dévotion à Saint Joseph, 1-12.....	25c.
Coulin—Saint Joseph, 1-18 Br .....	30c.
Coret.—Joseph le plus aimé et le plus aimant des hommes, 1-18	30c.
Darche, J.—Le cœur de Saint Joseph, 1-12.....	38c.
Mermier, M.—Le mois de Saint Joseph, 1-18 .....	38c.
Champeau, R. P.—Nouveau mois de Saint Joseph, 1-32.....	53c.
Patrignani, A. J.—La dévotion à Saint Joseph, 1-18 .....	50c.
Bouvy, R. P. V.—Vertu de Saint Joseph, 2-18.....	\$1.00c.
Huguet, R. P.—Année miséricordieuse de Saint Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la jouissance et de la bonté de ce grand Patriarche, 1-12 .....	63c.
Huguet, R. P.—Saint Joseph avocat des causes désespérées, 1-12	50c.
do —Lauréole de Saint Joseph, 1-12.....	88c.